

Préambule

En mai 2001, le Conseil administratif a confié l'examen de l'aménagement des quais de la rade à sa Délégation au mobilier urbain, présidée par M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, et associant également MM. Manuel. Tornare, maire, et André. Hediger, conseiller administratif, avec les directions et services concernés.

De longue date, les quais marchands sont l'objet d'un débat important, vu le changement de leur rôle au fil du temps. De place d'activités, ces quais sont maintenant affectés aux loisirs. La propriété des quais marchands est revenue à la Ville de Genève et la gestion reste attribuée à l'Etat de Genève.

Le Conseil administratif a lancé diverses actions de revalorisation des quais, notamment des promenades, des installations florales. D'autres sont à venir concernant la propreté, des installations telles que «Baby-plage», qui nécessitent une intervention plus soutenue des services, dont les budgets devront être réadaptés en conséquence.

La présente étude, en trois volets, porte sur le réaménagement du quai marchand des Pâquis, avec les Mouettes genevoises et les autres associations riveraines, sur le réaménagement du quai marchand des Eaux-Vives et de ses abords, avec la Compagnie générale de navigation, les entreprises et riverains locaux, les pêcheurs professionnels, ainsi que sur la conception des édicules destinés à recevoir les glaciers, vendeurs, offices d'information et toilettes publiques.

Exposé des motifs

Le Conseil administratif a confié l'ensemble de cette réflexion à sa Délégation au mobilier urbain, placée sous la présidence de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, avec MM. Manuel Tornare et André Hediger, Conseillers administratifs, et a créé,

le 9 juillet 2001, un groupe de travail inter-services Ville et Canton de Genève pour traiter des problèmes liés à la rade, placé sous la présidence de M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions.

Le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public a procédé à un recensement des besoins auprès des services et des intéressés. Le document, issu de ce recensement, accepté par la délégation citée le 6 novembre 2001, forme le programme d'intervention à court et à long terme et se trouve annexé à la présente proposition.

Trois types de mesures sont à mener de front. Les mesures de gestion concernent nombre de services de gestion, de nettoyage, d'entretien, de surveillance de la Ville et de l'Etat de Genève. Tous sont représentés dans le groupe de travail inter-services. Ces activités sont à gérer au quotidien, dans chacun de ces services et, souvent, en coordination. Il est également important de remarquer que toutes ces propositions demandent un accroissement des moyens humains et ou financiers.

Les projets concernent les deux plus importantes compagnies de navigation - la Compagnie générale de navigation (CGN) et les Mouettes genevoises - et les pêcheurs pour les activités liées au lac.

La redistribution des affectations dans la rade passe d'abord par l'examen de scénarios, établis en commun avec les intéressés. De cela découleront des aménagements simples ou des réorganisations plus complexes pour les intéressés, sans doute avec l'appui des pouvoirs publics.

Le réaménagement du quai marchand des Pâquis fait déjà l'objet d'un avant-projet établi avec les Mouettes genevoises, qui doit encore être précisé avec d'autres services et associations intéressés.

Le réaménagement du quai marchand des Eaux-Vives est plus complexe, car il concerne plus d'activités, dont certaines doivent faire l'objet de décisions majeures quant à leur maintien ou leur déplacement dans la rade (police du lac, entreprises de travaux lacustres, ateliers de batellerie, pêche).

Leur développement et leur réalisation sont subordonnés à l'obtention de crédits du Conseil municipal.

Le projet d'édicules concerne d'abord les activités de débit de boissons, de glaces et de nourriture prenant place le long des quais hauts des Pâquis et des Eaux-Vives. Il peut également englober l'offre supplémentaire de toilettes publiques.

Lors de la rédaction du cahier des charges du concours de stylisme industriel prévu, il s'agira de définir le type d'activités accueillies, la forme de mise à disposition des emplacements et des édicules.

Le développement de ce concours est subordonné à l'obtention du crédit du Conseil municipal.

Les projets à plus long terme sont les suivants:

Quai marchand des Pâquis

De ce quai, il est envisagé d'attribuer une partie aux Mouettes genevoises, dont les lignes sont en plein développement dans le cadre d'«Unireso», et l'autre à la petite batellerie, en réorganisant le quai et en limitant l'accès automobile aux ayants droit uniquement, tout en facilitant celui des piétons.

Un avant-projet a été établi, à la demande de la Commission des monuments, de la nature et des sites, dans le cadre de la requête en restauration du pavillon des Mouettes genevoises. Ces éléments forment la base de la présente étude et des échanges de vues avec la Société des Mouettes genevoises.

Quai marchand des Eaux-Vives

Divers bateaux et installations portuaires y logent, les pêcheurs y ont leur activité, les cars touristiques y déposent leurs passagers. Le quai est un lieu privilégié des promenades du lac. Cette situation appelle à être harmonisée.

Après l'évaluation des besoins d'amarrage des bateaux de la CGN qui est en cours et des Mouettes genevoises, de la *Neptune* et du *Genève*, avec leurs installations à quai, un projet de réorganisation des activités pourra être établi.

Ce projet doit laisser une place aux pêcheurs professionnels, dont les installations sont à revoir en fonction de règles de travail et des besoins particuliers des pêcheurs qui exercent leur métier.

Il s'agira également d'examiner l'implantation des activités portuaires et de réparation.

Ici également, les considérants du projet sont établis en concertation avec les usagers actuels du site.

Pour les deux projets, l'étude comprendra également l'assainissement de ces lieux en fonction des activités qui y seront admises.

Edicules de banc de glaces, débits de boissons, toilettes publiques

De longue date, les installations privées et publiques ne répondent pas aux critères de service, d'esthétique, de salubrité que l'utilisateur est en droit d'attendre en longeant les quais de la rade.

Un recensement des besoins est effectué auprès des services et des tenanciers intéressés. Un concours de design industriel sera lancé afin de définir, en concertation avec les tenanciers et les services concernés, un édicule de vente et de service. Cette infrastructure sera mise à la disposition des intéressés selon des modalités qui restent à définir.

Les quais devront être aménagés afin d'offrir les adductions d'eau, d'électricité et d'assainissement nécessaires à l'installation des édicules mobiles examinés ici. Les travaux sont inclus dans les deux études des quais marchands des rives droite et gauche, sur la partie haute de chacun des quais.

Concertation et information publique

Le Conseil administratif a créé un groupe de travail interservices qui permet de faire partager les préoccupations de la Ville de Genève à l'ensemble des partenaires publics, de l'Etat et de la Ville de Genève. En effet, nombre de services techniques tant municipaux que cantonaux, sont directement concernés par ce lieu sur les plans du site, des travaux, de l'entretien, de la gestion, de la circulation, de la surveillance notamment.

Des contacts permanents sont entamés avec les entreprises privées et les associations locales professionnelles, de riverains, etc.

Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions, etc.

Cet objet répond à la motion N° 286 «La population:T'as une belle rade, tu sais...» La rade: «Débarrassez-moi!» de MM. Pierre-Charles George, Claude Miffon, René Winet, Guy Savary, Fabrice Jucker, Jean-Marc Froidevaux, Mmes Arielle Wagenknecht, Anne-Marie von Arx-Vernon et Barbara Cramer, acceptée le 16 mars 1999, complémentaire au rapport N° 436 A sur la pétition N° 73 «Pour un aménagement des quais digne de Genève». Il répond également à la

motion N° 187 de MM. Paul Oberson, Roman Juon, Damien Sidler et Mme Vanessa Ischi: «Pour des quais animés et accueillants» acceptée le 12.09.01.

Estimation du coût

	F.	F.
<u>Quai marchand des Pâquis</u>		
Honoraires d'architecte (bâtiments) - projet	104 000	
Honoraires d'architecte (quai) - projet	32 000	
Honoraires d'ingénieur	31 000	
Géomètre	10 000	
Information	15 000	
Honoraires de promotion (5%)	9 600	
Total		201 600

Quai marchand des Eaux-Vives

Honoraires d'architecte	360 000	
Honoraires d'ingénieur	410 000	
Géomètre	50 000	
Information	50 000	
Honoraires de promotion (5%)	43 500	
Total		913 500

Quais marchands des Pâquis et des Eaux-Vives (assainissement)

Honoraires d'ingénieur	150 000	
Honoraires de promotion (4%)	6 000	
Total		156 000

Edicules de banc de glaces, débits de boissons, toilettes publiques

Honoraires d'architecte-designer	150 000	
Information	15 000	
Honoraires de promotion (5%)	8 300	
Total		<u>173 300</u>
Total		1 444 400

Régime foncier

L'Etat de Genève est propriétaire du lac et des installations qui y sont implantées (jetées et pontons) ainsi que de Baby-Plage.

Le quai marchand des Eaux-Vives est situé sur le domaine public Ville de Genève, sur les parcelles N^{os} 2913, 2924, 2929, 2567 et 2938, feuilles 1 à 5, section Eaux-Vives.

Le quai marchand des Pâquis est situé sur le domaine public Ville de Genève, sur les parcelles N^{os} 7446 et 7447, feuilles 52 et 53, section Cité.

Programme financier quadriennal

L'objet est inscrit sous la rubrique N° 102.48 «Gustave-Ador, Mont-Blanc, Wilson, quais: Etude de la rade», pour un montant de 400 000 francs.

Cet objet est également traité sous le N° 81.08.22 en ce qui concerne les travaux d'assainissement.

Charge financière

La charge financière annuelle sur 1 444 400 francs, comprenant les intérêts au taux de 5,0%, se montera à 72 220 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public. Le service bénéficiaire est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 444 400 francs destiné à l'étude des quais marchands de la rade et des édicules.

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense mentionnée à l'article premier au moyen d'un emprunt à court terme, à concurrence de 1 444 400 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 5 annuités au maximum.

Art. 4. - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

En cas de non-réalisation de certains projets, les frais d'étude les concernant feront l'objet d'arrêtés à soumettre au Conseil municipal dans le cadre des comptes rendus financiers annuels, prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement.

Annexe: Ville de Genève, Service d'aménagement urbain et d'éclairage public «Mesures pour la Rade». Septembre 2001